

MUNICIPALITE DE MANSFIELD ET PONTEFRACT.

PROVINCE DE QUEBEC.

A une session régulière du conseil de la Municipalité de Mansfield et Pontefract tenue le 13 avril 2016 et à laquelle sont présents son honneur la Mairesse, Mme. Kathleen Bélec, et les conseillers suivants.

M. Gélinault Dionne
M. Gilles Dionne
M. Neil Gervais

Mme. Véronique Lamoureux
Mme. Claudette Béland-Pleau
M. Garry Ladouceur

Formant quorum sous la présidence du Mairesse.
M. Eric Rochon, Secrétaire-trésorier est aussi présent.

52-04-2016 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Mme. Claudette Béland-Pleau
Et résolu à l'unanimité.

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

53-04-2016 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX.

Proposé par M. Gélinault Dionne
Et résolu à l'unanimité.

Que le Conseil approuve le procès-verbal de la session régulière tenue le 9^{ième} jour de mars 2016.

54-04-2016 APPROBATION DES COMPTES À PAYER EN DATE DU 13 AVRIL 2016.

Proposé par M. Gilles Dionne
Et résolu à l'unanimité.

De payer les comptes du journal des déboursés et des comptes faisant partie de la liste des paiements détaillés en date du 13 avril 2016 au montant de 229,183.44\$.

55-04-2016 CONCASSAGE 2016

Proposé par Mme. Véronique Lamoureux
Et adopté à l'unanimité.

Que cette municipalité invite certains entrepreneurs de la région pour soumissionner sur un prix de concassage de 6500 tonnes métriques provenant de la carrière de cette municipalité.

Que la plus basse soumission conforme soit retenue.

56-04-2016 ACCEPTATION DES CONCLUSIONS DU PLAN D'INTERVENTION MAMOT

ATTENDU QUE La Municipalité a pris connaissance du plan d'intervention révision 2 préparé par la firme WSP en date du 13 avril 2016;

A ce constat il est :

Proposé par M. Garry Ladouceur
Et résolu unanimement

QUE cette dernière accepte le plan d'intervention tel que présenté.

57-04-2016 TESTS ANNUELS

Proposé par M. Garry Ladouceur
Et adopté à l'unanimité.

Que cette municipalité retienne les services de la compagnie Battle-Shield pour les tests annuels de ses équipements incendie.

58-04-2016 CENTRE D'ENTRAINEMENT POMPIERS

CONSIDÉRANT QUE LA Municipalité du Village de Fort-Coulonge a démontré son intérêt à participer conjointement avec cette Municipalité à la mise sur pieds d'un centre d'entraînement pour nos services d'incendie ;

Il est proposé par Mme Véronique Lamoureux
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal de Mansfield-et-Pontefract mandate Messieurs D'arcy Bélair, Neil Gervais, Gilles Dionne, Kathleen Bélec et Eric Rochon comme représentants à formuler un protocole d'entente sur la gestion de ce site avec les représentants nommés par la Municipalité du Village de Fort-Coulonge.

QUE M. Eric Rochon organise une réunion avec les représentants de la Municipalité de Fort-Coulonge dans les plus brefs délais.

59-04-2016 RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-001

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE PONTIAC
MUNICIPALITÉ DE MANSFIELD**

RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-001

Règlement n°2016-001 modifiant le règlement n° 2009-008 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.

Le conseil décrète ce qui suit:

1. L'article 2 du règlement n° 2009-008 est remplacé par le suivant:
 2. À compter du 1^{er} août 2016 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,46 \$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.

2. Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire fait publier à la *Gazette officielle du Québec*.

60-04-2016

EMPLOYÉE CANTINE

Proposé par Mme Véronique Lamoureux
Et résolu à l'unanimité.

Que suite aux recommandations de la population, de la ligue de Balle et de l'administration municipale, que le poste de préposé à la cantine pour la saison 2016 soit offert à Mme Velda Lévesque.

Que Messieurs Eric Rochon, Directeur Général soit mandaté à négocier les conditions de travail et signe pour et au nom de cette municipalité tous documents relatifs à cette embauche.

61-04-2016

DONATION HOCKEY MINEUR 2016

CONSIDÉRANT QU'UN représentant du comité exécutif de l'Association de Hockey Mineur de Fort-Coulonge a présenté une demande d'aide financière additionnelle de la part du conseil municipale de Mansfield-et-Pontefract en 2013;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract est membre du comité provisoire du comité de relance du centre récréatif de Fort-Coulonge et lie la survie de l'Association de Hockey Mineur de Fort-Coulonge directement à celle de l'aréna;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract s'est engagé à promouvoir et contribuer aux environnements favorable aux saines habitudes de vie;

IL EST DONC PROPOSÉ
PAR M. Neil Gervais
ET APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal de Mansfield-Pontefract contribue financièrement pour l'année 2016-2017 un montant de 1,500.00 \$ à l'Association de Hockey Mineur "Les Draveurs" de Fort-Coulonge;

QUE cette contribution soit utilisée entre autre pour aider à diminuer l'inscription annuelle au hockey mineur pour les nouveaux hockeyeurs provenant de Mansfield-et-Pontefract notamment au niveau MAGH.

62-04-2016

AIDE FINANCIÈRE CHEVALIERS DE COLOMBS.

Proposé par Mme. Claudette Béland Pleau
Et adopté à l'unanimité.

Que cette Municipalité contribue une aide financière à l'organisme de des Chevaliers de Colomb pour une somme de 1,000.00\$.

QUE cette somme soit utilisé pour la survie de la salle paroissiale.

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE PONTIAC
MUNICIPALITÉ DE MANSFIELD**

RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-001

RÈGLEMENT ABROGEANT ET REMPLACEANT LE RÈGLEMENT 2014-002 ET MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 198-2004 AFIN DE RÉDUIRE LA ZONE I-17 ET DE CRÉER LA ZONE CM-8:

- 1- RÉDUIRE LA ZONE I-17 EN CRÉANT LA NOUVELLE ZONE CM-8, CONTIGU À LA ZONE CM-16, À MÊME LES LOTS 5 582 299, 5 582 300 et 5 582 301 DU CADASTRE DU QUÉBEC;**
- 2- PERMETTRE LES CLASSES D'USAGE H-2 À H-4 DU GROUPE HABITATIONS, C-1 ET C-2 DU GROUPE COMMERCE ET SERVICES ET U-1 À U-3 DU GROUPE PUBLIC DANS CETTE NOUVELLE ZONE CM-8;**
- 3- QUE LA ZONE I-17 RÉDUITE SOIT COMPOSÉE DES LOTS 5 582 297 ET 5 582 298 DU CADASTRE DU QUÉBEC;**
- 4- QUE LA LIMITE EST DE LA ZONE I-17 SOIT TRACÉE DU COTÉ EST DE LA RUE GRAVELINE;**
- 5- PERMETTRE LA CLASSE D'USAGE C-3 DU GROUPE COMMERCE ET SERVICES, CT-3 DU GROUPE COMMERCE TOURISTIQUE ET I-1 DU GROUPE INDUSTRIES DANS LA ZONE I-17.**

ATTENDU QUE la municipalité juge opportun de réduire la zone I-17 et de créer une nouvelle zone (CM-8), contigu à la zone CM-16, et de statuer sur les usages permis pour chacune de ces zones, telles que décrites aux paragraphes 1 à 5 ci-haut;

ATTENDU QUE selon l'article 123 de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme, le présent règlement comporte des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

IL EST EN CONSÉQUENCE

Proposé par M. Garry Ladouceur et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract adopte le premier projet de règlement numéro 2015-001, abrogeant et remplaçant le règlement numéro 2014-002 et modifiant le règlement de zonage numéro 198-2004 de la zone I-17 et création de la zone CM-8 et il est statué et ordonné de ce qui suit :

Article 1 Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2 Modification

Le règlement de zonage numéro 198-2004 est modifié afin de réduire la zone I-17 et de créer la zone CM-8, tel que montrés sur le plan ci-joint et faisant partie intégrale du présent règlement.

Ledit règlement est aussi modifié afin de permettre les classes d'usage H-2 à H-4 du Groupe Habitation, C-1 et C-2 du Groupe Commerces et Services et U-1 à U-3 du Groupe Public dans la nouvelle zone CM-8.

Et de permettre la classe d'usage C-3 du Groupe Commerces et Services, CT-3 du Groupe Commerce Touristique et I-1 (industries légères avec sans ou peut d'incidences sur le voisinage) du Groupe Industries dans la zone I-17.

Article 3

Grille des Spécifications :

La page 83 de la grille des spécifications est modifiée afin de remplacer la zone R-8 par la zone CM-8 à la ligne USAGE DOMINANT et d'enlever la zone F-9, qui n'existe plus.

Ajouter le symbole « n » sur les lignes correspondant aux usages des sous-groupes H-2, H-3, H-4, C-1, C-2 et U-1, U-2 et U-3 sous la zone CM-8.

La page 84 de la grille des spécifications est modifiée afin d'ajouter le symbole « n » sur les lignes correspondant aux usages des sous-groupes C-3, CT-3 et I-1 sous la zone I-17.

Article 4

Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à Mansfield ce 13^{ième} jour d'avril 2016.

Kathleen Bélec,
Mairesse.

Éric Rochon,
Directeur général.

64-04-2016 VILLAGE EN FÊTE 2016

Proposé par m. Gélinault Dionne
Et résolu à l'unanimité.

Qu'un montant de 250.00 \$ est accordé pour l'activité Village en Fête qui aura lieu à l'été 2016.

65-04-2016 CONTRIBUTION JOURNÉE DE LA FAMILLE 2016

Proposé par Mme Véronique Lamoureux
Et résolu à l'unanimité.

Que cette Municipalité aide financièrement pour un montant de 300\$ à même son poste budgétaire de la politique familiale à la maison de la Famille de Fort-Coulonge pour les activités de la journée de la Famille 2016.

66-04-2016 BOURSES ÉLÈVES ÉTABLISSEMENT ADULTES C.S.H.B.O.

Proposé par M. Gilles Dionne
Et résolu à l'unanimité

Que cette municipalité contribue financièrement une bourse de 200\$ pour les élèves de l'établissement adultes du C.S.H.B.O. de Fort-coulonge.

67-04-2016 PUBLICITÉ RODÉO RS

Proposé par M. Gélinault Dionne
Et résolu à l'unanimité

De faire l'achat d'espaces publicitaires pour promouvoir cette Municipalité lors des activités du RODÉO RS 2016 pour un montant de 500\$.

67-04-2016 EXEMPTION REGLEMENT DE NUISANCES RANCH RS :

Proposé par M. Garry Ladouceur
Et résolu à l'unanimité.

D'accorder une dérogation au règlement sur les nuisances #SQ 2011-003 aux propriétaires du Ranch RS lors des activités du 21 et 22 mai 2016 ainsi qu'aux activités du 15 octobre et 5 novembre tous sur la propriété du 2 chemin du Tré-Carré.

Que la musique soit atténuée un peu vers les 11h pm et que toute musique doit être suspendue à 3.00 heures A.M.

68-04-2016 PUBLICITÉ COURSE DES COULEURS 2016

Proposé par M. Neil Gervais
Et résolu à l'unanimité

De faire l'achat d'espaces publicitaires pour promouvoir cette Municipalité lors des activités de la Course des Couleurs 2016 qui aura lieu à Davidson, pour un montant de 500\$.

69-04-2016 TOURNOI GOLF CHAMBRE ENFANTS SOLEIL 2016

Proposé par Mme Claudette Béland
Et adopté à l'unanimité.

Que cette municipalité participe au tournoi de golf organisé pour la Fondation Enfants Soleil. La Municipalité commanditera l'achat de deux joueurs ainsi qu'une publicité pour un trou.

70-04-2016 PUBLICITÉ HOME HARDWARE

Proposé par M. Neil Gervais
Et résolu à l'unanimité

De faire l'achat d'espaces publicitaires pour promouvoir cette Municipalité lors de la confection d'un article publicitaire par Home Hardware.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE FONDS.

Je, soussigné, Secrétaire-trésorier de Mansfield-et-Pontefract, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour les dépenses mentionnées lesquelles ont été autorisées par résolutions suivantes numéros 39, 42, 43, 45 et 47.

ET J'AI SIGNÉ CE 14 avril 2016.

71-04-2016 LEVÉE DE LA SESSION.

Proposé par Mme. Claudette Béland
Et résolu à l'unanimité.

Que cette session soit levée à 20:58 heures.